



# Le Saint-Siège

---

*MESSAGE DU SAINT PÈRE JEAN-PAUL II  
POUR LA XVII<sup>e</sup> JOURNÉE MONDIALE  
DES COMMUNICATIONS SOCIALES*

**« Les communications sociales et la promotion de la paix »**

[Dimanche 15 mai 1983]

*Chers Frères et Sœurs dans le Christ,*

1. La promotion de la paix: voilà le thème que la Journée mondiale des communications sociales propose, cette année, à notre réflexion. Ce thème est particulièrement important et de brûlante actualité.

Dans un monde qui voit progresser spectaculairement les mass-média, et qui devient de plus en plus interdépendant, la communication et l'information constituent aujourd'hui un pouvoir qui peut servir efficacement la haute et noble cause de la paix. Mais il peut également aggraver les tensions et favoriser de nouvelles formes d'injustice et de violation des droits de l'homme.

Conscient du rôle irremplaçable des communicateurs sociaux, j'ai cru utile, dans mon récent *Message pour la Journée mondiale de La Paix (1 janvier 1983)* — qui avait pour thème « le dialogue pour la paix, un défi pour notre temps » —, d'adresser un appel pressant à ceux qui travaillent au sein des média pour les encourager à peser leur responsabilité et à mettre en valeur avec la plus grande objectivité, les problèmes et les mentalités de chaque partie en cause, afin de promouvoir la compréhension mutuelle entre groupes, pays et cultures (cf. n.II)

De quelle manière la communication sociale peut-elle promouvoir la paix?

2. Avant tout: au niveau institutionnel, grâce à la réalisation d'un ordre de la communication qui garantisse un usage juste et constructif de l'information, écartant toutes les oppressions, abus et

discriminations du pouvoir politique, économique et idéologique. Il ne s'agit pas ici d'imaginer de nouvelles applications technologiques, mais bien plutôt de repenser les principes fondamentaux et les finalités qui animent la communication sociale, dans un monde qui devient une seule famille et où le légitime pluralisme doit être assuré en vertu d'une base commune de consentement au sujet des valeurs essentielles de la communauté humaine. A cette fin, il est nécessaire que s'approfondisse une sage maturation tant des communicateurs que des récepteurs. Des choix judicieux — justes et courageux — s'imposent de la part des pouvoirs publics, de la société et des institutions internationales. Un ordre juste de la communication sociale et une participation équitable à ses bienfaits, dans le plein respect des droits de tous, créent une atmosphère et des conditions favorables à un dialogue mutuellement enrichissant entre les citoyens, les peuples et les diverses cultures. Les injustices et les désordres dans ce secteur favorisent, par contre, les situations de conflit. Ainsi, l'information à sens unique, imposée arbitrairement d'en haut ainsi que par les lois du marché et de la publicité, la concentration en monopoles, les manipulations de tout genre ne sont pas seulement des attentats au bon ordre de la communication sociale, mais finissent par porter atteinte aux droits à l'information responsable et à mettre la paix en péril.

3. La communication, en second lieu, est promotion de la paix quand, grâce à ses contenus, elle éduque constructivement à l'esprit de paix. L'information, à bien y réfléchir, n'est jamais neutre, mais répond toujours, au moins en intention ou implicitement, à des options fondamentales. Un lien intime relie la communication à l'éducation aux valeurs. Certaines manières habiles de souligner ou de forcer, ainsi que des silences bien dosés, prennent un sens profond dans la communication. Les modalités de présentation des situations et des problèmes comme le progrès, les droits de l'homme, les relations entre les peuples, les conflits sociaux et politiques, les revendications nationales, la course aux armements — pour ne faire que quelques exemples — influencent directement ou indirectement à former l'opinion publique et à créer des mentalités orientées dans le sens de la paix ou ouvertes — au contraire — à des solutions de force.

La communication sociale, si celle-ci veut être instrument de paix, doit dépasser les considérations unilatérales et partiales, écartant les préjugés, pour créer un esprit de compréhension et de solidarité réciproque. L'acceptation loyale de la logique de la coexistence pacifique dans les diversités exige la constante application de la méthode du dialogue, qui, tout en reconnaissant le droit à l'existence et à l'expression de toutes les parties, affirme leur devoir de s'intégrer avec toutes les autres, afin d'obtenir ce bien supérieur qu'est la paix, à laquelle s'oppose — comme alternative dramatique — la menace actuelle de la destruction atomique de l'humanité.

En conséquence, il est d'autant plus nécessaire et urgent aujourd'hui de proposer les valeurs d'un humanisme total, fondé sur la reconnaissance d'une vraie dignité et des droits de l'homme, ouvert à la solidarité culturelle, sociale et économique entre les personnes, les groupes et les nations, en ayant conscience qu'une même vocation unit toute l'humanité.

4. La communication sociale pourra promouvoir la paix, enfin, si les professionnels de l'information

sont des opérateurs de paix.

La responsabilité particulière et les tâches irremplaçables qu'ont les communicateurs découlent des considérations sur les capacités et le pouvoir qu'ils détiennent d'influencer, parfois de manière décisive, l'opinion publique et même les gouvernants.

Il faudra certes reconnaître aux opérateurs de la communication des droits fondamentaux, en vue de l'exercice de leurs importantes fonctions, tels que l'accès aux sources de l'information et la faculté de présenter les faits de manière objective.

Mais, d'autre part, il est également nécessaire que les opérateurs de la communication transcendent les données d'une éthique purement individualiste et — surtout — qu'ils ne se laissent pas asservir par des groupes de pouvoir, manifestes ou occultes. Ils doivent, en effet, avoir conscience qu'au delà des obligations contractuelles par rapport aux organes d'information et aux responsabilités légales, ils ont aussi des devoirs précis envers la vérité, envers le public et le bien commun de la société.

Si, dans l'exercice de leur tâche, qui est une véritable mission, les communicateurs sociaux sauront promouvoir l'information sereine et impartiale, s'ils sauront favoriser l'entente et le dialogue, renforcer la compréhension et la solidarité, ils auront donné une contribution magnifique à la cause de la paix.

Chers frères et sœurs, je vous confie ces considérations au début de cette Année Sainte extraordinaire, par laquelle nous célébrons le 1950<sup>e</sup> anniversaire de la rédemption de l'homme, œuvre de Jésus-Christ, « Prince de la paix » (*Is.* 9, 6), lui qui est « notre paix » et qui est venu « annoncer la paix » (cf. *Eph.* 2, 14, 17).

Invoquant sur vous tous ainsi que sur les communicateurs sociaux le don divin de la paix, qui est « fruit de l'Esprit » (cf. *Gal.* 5, 22), je vous donne de tout cœur ma bénédiction apostolique.

*Du Vatican, le 25 Mars 1983, 5<sup>e</sup> année de mon pontificat.*

**IOANNES PAULUS PP. II**